

Berne, le 31 mai 2021

Session d'été 2021 : recommandations d'AvenirSocial

Chers membres du Conseil national,

[AvenirSocial](#) est l'association professionnelle du travail social et elle représente les intérêts des professionnel·le·s au bénéfice d'une formation tertiaire en travail social, éducation sociale, animation socioculturelle, éducation de l'enfance et en maîtrise socioprofessionnelle.

Ce que vous décidez en tant que parlementaire a des conséquences directes pour la profession, les professionnel·le·s et les bénéficiaires du travail social. En tant qu'association professionnelle, nous souhaitons que vos décisions conduisent à plus de solidarité et de justice sociale. Nous voulons aussi donner à chaque personne les outils qui lui permettent une participation autonome à la vie sociale.

Nous avons le plaisir de vous présenter ci-dessous nos recommandations sur des objets qui figurent à l'ordre du jour de la session d'été et qui concernent directement le travail social. Vous trouverez [ici](#) nos recommandations concernant les objets précédents.

Politique migratoire

[20.063](#) - Loi sur les étrangers et l'intégration. Modification

Traité le mardi 15 juin 2021

*Recommandation : **adopter les propositions de minorité Marti***

Avec ce projet du Conseil fédéral, les obstacles à l'intégration des personnes admises à titre provisoire sur le marché du travail devraient être réduits (changement de canton facilité) et les voyages à l'étranger des requérant·e·s d'asile, personnes admises à titre provisoire et personnes vulnérables devraient être limités et réglementés par la loi.

Selon AvenirSocial, les aspects négatifs sont nettement dominants dans ce projet et ils portent atteinte à de nombreux droits fondamentaux, comme le droit à une vie familiale ou à la liberté de mouvement. Nous recommandons donc de suivre les propositions de minorité déposées par Samira Marti dans le cadre de la négociation au sein de la CIP-N. Vous pouvez consulter [ici](#) la réponse à la procédure de consultation d'AvenirSocial publiée en novembre 2019 (disponible uniquement en allemand).

Justice sociale

19.3677 - Motion « Des bourses pour faire reculer la pauvreté »

Sera potentiellement traitée le mercredi 9 juin ou 16 juin 2021

Recommandation : accepter

Plusieurs [études](#) le révèlent : la formation est un facteur central pour éviter la pauvreté – en Suisse aussi. Toutefois, la formation n'est pas accessible à tout le monde, car il faut disposer de temps ainsi que de ressources financières. Le canton de Vaud a notamment reconnu ce fait et propose un programme couronné de succès qui vise à ce que le plus grand nombre possible de jeunes adultes qui s'inscrivent à l'aide sociale suivent une formation avec une bourse d'étude qui couvre les besoins vitaux au lieu de percevoir l'aide sociale.

La motion demande que des fondements juridiques soient créés afin d'introduire au niveau suisse cette pratique pour l'ensemble des jeunes adultes entre 18 et 25 ans.

19.3840 - Motion « Interdiction de "guérir" les mineurs homosexuels »

Sera potentiellement traitée le mercredi 9 juin ou 16 juin 2021

Recommandation : accepter

En Suisse, des associations enregistrées ont ouvertement pour objectif de modifier l'orientation sexuelle des enfants et des jeunes. L'orientation sexuelle relève de la liberté individuelle de chaque personne. Limiter cette liberté, comme dans ce cas sous la forme de « rééducation » des jeunes homosexuel-le-s, constitue une discrimination. Nous soutenons donc cette motion.

Dans ce contexte, nous vous renvoyons également à notre [groupe de travail LGBTIAQ*](#), qui se penche sur ce thème du point de vue du travail social.

Nous vous remercions de prendre nos demandes en considération. Nous restons à votre disposition pour toute question.

Avec nos meilleures salutations,

Annina Grob
Co-secrétaire générale

Tobias Bockstaller
Responsable études